



- Aucun questionnaire médical
- 3 niveaux de contrat à tarifs très compétitifs
- Tiers payant pour ne pas faire l'avance des frais
 - Réseau optique et dentaire
 - Assistance incluse

Santé Communale



Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :

Appelez votre correspondant au **04 66 22 76 69**



DÉPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE BOISSIÈRES 30114



VILLE de VERGEZE

Livret d'information de votre complémentaire santé communale



Distribué par le réseau :



MUTEO est une marque déposée de la SAS ABILIS - société de courtage d'assurances au capital de 7622 € inscrite au RCS de Nîmes sous le N° 418580247 - Immatriculée à l'Orias sous le N° 07026788 www.orias.fr - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l' ACPR 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) - ABILIS exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 b Idu Code des assurances. Abilis réalise plus de 33% de son CA avec Miel Mutuelle.

Réclamation : ABILIS/ Service Réclamation 134 Rte d'Avignon 30 000 NIMES - reclamation@muteo.fr

Médiation : Médiateur de la consommation PLANETE COURTIER 12-14 Rond-point des Champs Elysées 75008 PARIS ou mediation@planetecourtier.fr

MIEL : Mutuelle Interprofessionnelle Economique Ligérienne, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, RNM N° 776 398 786, dont le siège social est situé 11 rue du Gris de Lin 42021 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Santé Communale 2020

Tableau des remboursements (sécurité sociale incluse) - Document non contractuel

ACTES MÉDICAUX Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle	CCo1	CCo2	CCo3
SOINS MÉDICAUX			
Honoraires médecins adhérant à l'OPTAM (**) Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (****)	100% BR ***	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérant à l'OPTAM Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (****)	100% BR	130% BR	180% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
PHARMACIE			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait Homéopathie	15 € / an	20 € / an	35 € / an
HOSPITALISATION Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérant à l'OPTAM	100% BR	180% BR	250% BR
Honoraires médecins non adhérant à l'OPTAM	100% BR	150% BR	200% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD*)	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour ⁽⁶⁾	50 € / jour ⁽⁶⁾	70 € / jour ⁽⁶⁾
Lit accompagnant enfant - 12 ans et +de 70 ans	8 € / jour ⁽⁷⁾	10 € / jour ⁽⁷⁾	15 € / jour ⁽⁷⁾
Frais location de TV	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
OFFRE 100% SANTE	Pas de reste à charge		
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale ⁽¹⁾ (TM ***** inclus)	185% BR	200% BR	320% BR
Implants (un par an et par bénéficiaire) ⁽¹⁾	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) (*****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

ACTES MÉDICAUX	CCo1	CCo2	CCo3
ALLOCATION NAISSANCE			
Par naissance et en cas d'inscription de L'enfant en tant qu'ayant-droit	100 €	150 €	200 €
OPTIQUE			
OFFRE 100% SANTE	Pas de reste à charge		
Monture ⁽²⁾	60% BR + 50 € (TM (****) inclus)	60% BR + 70 € (TM (****) inclus)	60% BR + 100 € (TM (****) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM (****) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM (****) inclus)
Lentilles acceptées ⁽²⁾ ou refusées ⁽³⁾	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
Kératotomie	Forfait 200 € par œil opéré		
AUTRES PROTHÈSES			
Prothèses acoustiques OFFRE 100% SANTE (à partir du 01/01/2021)	Pas de reste à charge		
Prothèses acoustiques—panier libre	100% BR	100% BR + 100 € ⁽⁴⁾	100% BR + 300 € ⁽⁴⁾
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
CURES THERMALES			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
PRÉVENTION			
Consultation ostéopathe, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	25 € par acte (limité à 3 actes par an et par bénéficiaire)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte		
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an		
Vaccin non pris en charge	50 € / an		
Assistance à domicile	Incluse		
ALLOCATION OBSÈQUES ⁽⁵⁾			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit Délai de carence de 6 mois.	2 030 €		

(1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 000 € la première année et 1550 € les suivantes (par an et par bénéficiaire)
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrique – cf décret du 18/11/2014) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.
 (5) La garantie obsèques est assurée par AUXIA, délai de carence de 6 mois. Versement de l'allocation obsèques uniquement pour les adhérents de plus de 12 ans.
 (6) Limitée à 60 jours par an et hospitalisation, sauf maison de repos et de rééducation fonctionnelle (30 jours par an et par hospitalisation)
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.
 (8) Limité à 30 jours par an.
 La garantie protection juridique est assurée par CFDP Assurances et l'association Unis
 MAS : Maison d'accueil spécialisée et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (*)
 OPTAM : Option de pratique tarifaire maîtrisée (**)
 BR : Base de Remboursement. (***)
 ATM : Acte Technique Médical – ADI : Acte d'Imagerie – ADE : Acte d'Échographie. (****)
 TM : Ticket Modérateur. (*****)
 TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre. (*****)
 Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge. Ce contrat est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

Distribué pour l'Association UNIS par :



MUTEO Assurances

134 Route d'Avignon 30 000 NIMES

Tel : 04 66 22 76 69

contact@muteo.fr